

RETRAIT DES DIPLÔMES

**Les diplômes sont à retirer au Service de la Scolarité
de la Faculté de Pharmacie (1^{er} étage)**

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC :

**Du lundi au vendredi de 10h à 12h30 et de 14h à 16h30 sauf les mercredis et
vendredis après-midi**

Le diplômé doit se présenter au Service de la Scolarité muni :

- d'une pièce d'identité
- de l'original du certificat provisoire ou de l'attestation de réussite (pour les diplômes nationaux)

En cas d'empêchement, un mandataire peut retirer le diplôme muni :

- de sa pièce d'identité et de la photocopie de la pièce d'identité du diplômé
- d'une procuration manuscrite
- de l'original du certificat provisoire ou de l'attestation de réussite (pour les diplômes nationaux)

ENVOI DES DIPLÔMES PAR COURRIER

Une demande écrite (dans laquelle seront mentionnés l'intitulé exact du diplôme ainsi que l'année d'obtention) doit être effectuée, accompagnée :

- d'une enveloppe libellée à vos nom et adresse (précise), format 24 X 32 cm affranchie au tarif recommandé avec accusé de réception à 5,77 € pour un envoi en France (se renseigner auprès de la Poste pour les envois en Outre-Mer et à l'Étranger)
- d'un bordereau Recommandé avec Accusé de réception dûment rempli
- d'une photocopie de la pièce d'identité
- de l'original du certificat provisoire ou de l'attestation de réussite (pour les diplômes nationaux)